

Pôle communication Tél.: 24 66 40

Mardi 14 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 14 novembre, a adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 14 arrêtés et examiné 45 dossiers d'étrangers. Il a également émis six avis sur divers projets de décret et rapports d'information ou d'activités.

1. Délibérations du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie et devant la Cour administrative d'appel de Paris.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

• Dans le cadre des élections à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie du 12 décembre 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de remboursement de fabrication des bulletins de vote et circulaires pour les candidats ou listes de candidats remplissant les conditions exigées et ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Le remboursement sera effectué sur justificatif par la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC). Les tarifs intègrent le coût du papier et les frais d'impression toutes taxes comprises.



<u>Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :</u>

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a annulé la prise en charge d'un parcours individualisé de formation professionnelle continue suite au désistement d'une candidate.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié et complété cinq parcours et retiré deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.

Secteur du budget, de l'énergie et de la communication audiovisuelle

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle (FSPA). Le représentant du gouvernement avec voix délibérative est désormais Philippe Germain en tant que titulaire et Philippe Gomès, en tant que suppléant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé deux nouveaux représentants du fonds social de l'habitat et leur suppléant au sein de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement : Karl Ulm et Alexandre Lafleur en qualité de représentant titulaire et suppléant du fonds social de l'habitat, en remplacement d'Alexandre Lafleur et Doris Rivière.

<u>Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :</u>

- Dans le cadre de la deuxième phase du programme de renouvellement de la flotte de la compagnie aérienne d'Air-Calédonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à signer l'acte de caution de la Nouvelle-Calédonie pour un contrat de prêt d'1,4 milliard de francs, passé par la compagnie Air Calédonie avec l'Agence Française de Développement. Le prêt envisagé permet d'acquérir deux aéronefs ATR 76-600, et correspond à la deuxième phase du plan de financement qui a déjà permis d'acheter les deux premiers ATR. Pour rappel, l'emprunt bancaire contracté, pour un montant de 5,4 milliards, se divise en deux parties : l'une est sollicitée pour moitié auprès d'un pool bancaire local, l'autre auprès de l'Agence française de développement (AFD). La Nouvelle-Calédonie est appelée à se porter caution pour la moitié du prêt contracté, soit 50 % du prêt octroyé par le pool bancaire, pour une somme de 1,3 milliard de francs. Ce plan de financement global permet donc le renouvellement de quatre avions ATR.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le nouveau programme d'exploitation des services aériens réguliers des vols opérés par Air Loyauté pour Air Calédonie. En effet, afin de permettre au transporteur de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation



relative aux limites des temps de vol, quelques horaires d'Air Loyauté sont modifiés sur les lignes Magenta-Koumac-Belep et Tiga-Magenta. Cette modification doit s'étendre au moins jusqu'au 25 mars 2018.

<u>Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la</u> recherche et la mise en place du service civique :

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un complément de 10,5 millions de francs au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2017 aux lycées Jules Garnier, du Grand Nouméa, Petro Attiti et Auguste Escoffier, pour accompagner l'augmentation des effectifs et permettre la maintenance de ces établissements.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé, avec renvoi à la liste métropolitaine, la liste des médicaments remboursables en Nouvelle-Calédonie (14 000 références). Dans le cadre du plan de santé calédonien Do Kamo, un groupe de travail sur la prescription de médicaments préférentiels, composé des services du gouvernement et des acteurs médicaux publics et privés, a été mis en place dans l'objectif de diminuer le nombre de références en pharmacie et d'établir une liste calédonienne de médicaments remboursables. Dans l'attente, il est proposé d'actualiser régulièrement cette liste par arrêté, avec renvoi à la liste métropolitaine des médicaments.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement l'entreprise Ambulance Le Jao de transports sanitaires terrestres située à Pouebo.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a immatriculé M. Thomas Hickson, et CREDICAL au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un notaire intérimaire (Mme Valérie Lecamus).

* *

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis sept avis favorables sur des demandes de



visa de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent et cinq avis favorables sur des demandes de cartes de séjour temporaire. Il a émis 30 avis favorables sur des autorisations de travail dont deux concernent les projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'émet pas d'observation sur le projet de décret relatif au remboursement par l'autorité territoriale des sommes versées en violation de l'interdiction d'emploi de membres de sa famille comme collaborateur de cabinet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le transfert de gestion à la commune de Nouméa de dépendances du domaine public maritime de la province Sud (plages de Magenta, de l'Anse-Vata, de la Baie des Citrons et de Val Plaisance). L'objet de ce transfert est l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de ces parcelles afin de répondre aux besoins du service public balnéaire dans le maintien de l'usage libre et gratuit de celui-ci.

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information sur le compte administratif 2016 de l'institut de développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information sur le compte financier 2016 de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information sur le compte administratif 2016 de l'école des métiers de la mer (EMM).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2016 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.